

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 30 juin 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOU - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Patrick GRIMALDI - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Pierre LAGET - Philippe LEANDRI - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Sandrine MAUREL - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Didier PARAKIAN - Anne-Laurence PETEL - Jocelyne POMMIER - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Michel ROUX - Laure ROVERA - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par Julie ARIAS - Michel AMIEL représenté par Sophie CHAVE - Mireille BALLETTI représentée par Emilie CANNONE - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - François BERNARDINI représenté par Patrick GRIMALDI - André BERTERO représenté par Anne REYBAUD - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée par Jean-Pascal GOURNES - Sarah BOUALEM représentée par Pierre LAGET - Doudja BOUKRINE représentée par Lydia FRENTZEL - Valérie BOYER représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Pierre HUGUET - Martin CARVALHO représenté par Jean-Pierre SERRUS - Eric CASADO représenté par Claudie MORA - Jean-Pierre CESARO représenté par Marylène BONFILLON - Saphia CHAHID représentée par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Emmanuelle CHARAFE représentée par Gérard GAZAY - Jean-Marc COPPOLA représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Alexandre DORIOU - Bernard DESTROST représenté par Jean-Pierre GIORGI - Vincent DESVIGNES représenté par Fabrice POUSSARDIN - Cédric DUDIEUZERE représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Chantal GARCIA représentée par Guy BARRET - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Franck SANTOS - Hervé GRANIER représenté par Daniel GAGNON - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Frédéric GUELLE représenté par Didier PARAKIAN - Sophie GUERARD représentée par Eric SEMERDJIAN - Frédéric GUINIERI représenté par Georges CRISTIANI - Prune HELFTER-NOAH représentée par Perrine PRIGENT - Nicolas ISNARD représenté par David YTIER - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Nicole JOULIA représentée par Vincent GOYET - Philippe KLEIN représenté par Michel ROUX - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE

représenté par Sandrine MAUREL - Vincent LANGUILLE représenté par Betty CARVOU - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Marie MARTINOD représentée par Didier REAULT - Véronique MIQUELLY représentée par Laure-Agnès CARADEC - Yves MORAINÉ représenté par Sabine BERNASCONI - Pascale MORBELLI représentée par Loïc GACHON - Lourdes MOUNIEN représentée par Patrick AMICO - Christian NERVI représenté par Philippe GINOUX - Grégory PANAGOUDIS représenté par Anne-Laurence PETEL - Patrick PAPPALARDO représenté par Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Benoît PAYAN représenté par Marie BATOUX - Roger PELLENC représenté par David GALTIER - Christian PELLICANI représenté par Laure ROVERA - Philippe PIGNON représenté par Philippe LEANDRI - Catherine PILA représentée par Solange BIAGGI - Henri PONS représenté par Martine VASSAL - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Marion BAREILLE - Alain ROUSSET représenté par Sophie AMARANTINIS - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michel RUIZ représenté par Jean-François CORNO - Laurence SEMERDJIAN représentée par Claude FERCHAT - Aïcha SIF représentée par Jean-Marc SIGNES - Francis TAULAN représenté par Stéphanie BRAISE - Guy TEISSIER représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Anne VIAL représentée par Hervé MENCHON - Ulrike WIRMINGHAUS représenté par Julien BERTEI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Kayané BIANCO - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-Jacques COULOMB - Robert DAGORNE - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Monique FARKAS - Gérard FRAU - Agnès FRESCHER - Samia GHALI - Magali GIOVANNANGELI - Philippe GRANGE - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Claudie HUBERT - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Michel LAN - Éric LE DISSES - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Remi MARCENGO - Régis MARTIN - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Yannick OHANESSIAN - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Paul SABATINO - Florian SALAZAR-MARTIN - Valérie SANNA - Jean-Yves SAYAG - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Marcel TOUATI - Catherine VESTIEU - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Gérard AZIBI à 9h26 - Jean-Marc SIGNES à 9h37 - Marie BATOUX à 9h40 - Audrey GARINO à 9h40 - Perrine PRIGENT à 9h40 - Sophie ARRIGHI à 9h46 - Eléonore BEZ à 9h46 - Roger GUICHARD à 9h47 - Christophe GONZALEZ à 9h47 - Didier PARAKIAN à 9h47 - Jean-Baptiste RIVOALLAN à 9h47 - Arnaud KELLER à 9h47 - Bernard MARANDAT à 9h47.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM-036-18336/25/CM

■ Actualisation des surtaxes des services publics de l'eau potable et de l'assainissement des communes de Lambesc, Beaurecueil, Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Trets
130720

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération n° TCM-003-16797/24/CM en date du 10 octobre 2024, le Conseil de la Métropole a approuvé le contrat de délégation de service public sous forme d'affermage établi pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 2025 pour l'exploitation du service public de l'eau potable sur le territoire des 21 communes du Nord-Ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence à savoir des communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, Grans, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Ventabren et Vernègues. La commune de Lambesc intégrera ce périmètre au 01/07/2025, celle de Ventabren le 20/10/2027 puis celles de Grans et Cornillon-Confoux le 01/01/2028.

Par délibération n° TCM-004-16798/24/CM en date du 10 octobre 2024, le Conseil de la Métropole a approuvé le contrat de délégation de service public, d'une durée de dix ans, à compter du 1er janvier 2025, pour l'exploitation du service public de l'assainissement sur le territoire des 20 communes du Nord-Ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence à savoir des communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, Grans, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, et Vernègues. La commune de Lambesc intégrera ce périmètre au 01/07/2025 puis celles de Grans et Cornillon-Confoux le 01/01/2028.

Par délibérations n° TCM-012-17547/25/CM et TCM-013-17548/25/CM du 27 février 2025, le Conseil de la Métropole a approuvé le choix des délégataires et des contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement établis sur une durée de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2025 sur le territoire mutualisé des communes de Beaurecueil, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Trets et à compter du 15 octobre 2025 pour la commune de Meyreuil.

Par délibération n°TCM-012-17133/24/CM du 5 décembre 2024, le Conseil de la Métropole a approuvé les surtaxes des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025.

La présente délibération a pour but (cf. tableau détaillé ci-après) :

- D'actualiser les surtaxes eau et assainissement domestique des communes de Beaurecueil, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Trets à compter du 1^{er} juillet 2025 et de Meyreuil à compter du 15 octobre 2025 afin d'avoir un tarif unique pour les usagers du même service. Les surtaxes seront dans la moyenne métropolitaine.

Communes	Surtaxes eau potable Part variable (euros/m ³ HT)	Surtaxes assainissement domestique Part variable (euros/m ³ HT)
À compter du 01/07/2025 Beaurecueil, Peyrolles-en-Provence, Rousset, Trets	0,20 euros	0,30 euros
À compter du 15/10/2025 Meyreuil		

- D'harmoniser les surtaxes de la commune de Lambesc avec les surtaxes du périmètre mutualisé des 20 communes du Nord-Ouest de la Métropole.

Communes	Surtaxes eau potable Part variable (euros/m ³ HT)	Surtaxes assainissement domestique Part variable (euros/m ³ HT)
À compter du 01/07/2025 Lambesc	0,6017 euros	0,2761 euros

Les montants des surtaxes des autres services de l'eau potable et de l'assainissement collectif approuvés par délibération du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 n°TCM-012-17133/24/CM restent inchangés.

Suite à l'application de ces nouvelles surtaxes et à l'entrée en vigueur des nouveaux contrats de délégations de service sur ces communes, l'évolution des factures d'eau - Base INSEE 120m³ (eau + assainissement, redevances de l'Agence de l'eau et TVA comprises) est la suivante :

Commune	Tarif au 01/01/2025 au m ³ TTC	Tarif au 01/07/2025 (15/10/2025 pour Meyreuil) au m ³ TTC	Facture 120 m ³ au 01/01/2025	Facture 120 m ³ au 01/07/2025 (15/10/2025 pour Meyreuil)	Impact
Beaurecueil	5,3854 euros	4,0544 euros	646,25 euros	486,53 euros	-24,71%
Meyreuil	4,4192 euros	4,0544 euros	530,30 euros	486,53 euros	-8,25%
Peyrolles-en-Provence	4,3851 euros	4,0544 euros	526,21 euros	486,53 euros	-7,54%
Rousset	4,1969 euros	4,0544 euros	503,63 euros	486,53 euros	-3,40%
Trets	4,0943 euros	4,0544 euros	491,32 euros	486,53 euros	-0,97%
Lambesc	4,0599 euros	3,7994 euros	487,19 euros	455,93 euros	-6,49%

Ces actualisations de surtaxes participent à la baisse des tarifs des usagers sur ces communes, tout en garantissant un haut niveau de service.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°TCM-012-17133/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant les surtaxes des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif pour l'année 2025 ;

- Les délibérations n° TCM-012-17547/25/CM et TCM-013-17548/25/CM du Conseil de la Métropole du 27 février 2025 approuvant le choix des délégataires et des contrats de délégation des services publics de l'eau et de l'assainissement sur le territoire mutualisé des communes de Beaucueil, Meyreuil, Peyrolles-en-Provence, Rousset et Trets ;
- La délibération n°TCM-003-16797/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024, approuvant le contrat de délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2025 pour l'exploitation du service public de l'eau potable sur le territoire des 21 communes du Nord-Ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence à savoir des communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, Grans, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Ventabren et Vernègues ;
- La délibération n°TCM-004-16798/24/CM du Conseil de la Métropole du 10 octobre 2024, approuvant le contrat de délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2025, pour l'exploitation du service public de l'assainissement sur le territoire des 20 communes du Nord-Ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence à savoir des communes suivantes : Alleins, Aurons, Berre l'Etang, Charleval, Cornillon-Confoux, Eyguières, Grans, La Barben, La Fare-les-Oliviers, Lamanon, Lambesc, Lançon-Provence, Mallemort, Pelissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, et Vernègues.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver l'actualisation des surtaxes eau et assainissement domestique des communes de Beaucueil, Peyrolles-en-Provence, Rousset, Trets, Meyreuil et Lambesc.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les surtaxes eau et assainissement domestique des communes de Beaucueil, Peyrolles-en-Provence, Rousset, Trets et Lambesc à compter du 1^{er} juillet 2025 et de Meyreuil à compter du 15 octobre 2025, référencées ci-dessus.

Article 2 :

Les recettes correspondantes seront constatées aux budgets annexes Eau et Assainissement, de l'exercice 2025 et suivants, en sections de fonctionnement, chapitre 70, nature 70128 (budget annexe eau) et nature 70611 (budget annexe assainissement).

Les recettes relèvent de la politique « Services collectifs », des sous-politiques « Eau » et « Assainissement » et du programme « Eau » et « Assainissement » et seront exécutés par les services gestionnaires « 5DPPE ».

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets annexes Eau et Assainissement de l'exercice 2025 et suivants, en section de fonctionnement : chapitre 014, nature 701249 pour l'eau et 706129 pour l'assainissement.

Ces crédits relèvent de la politique « Services collectifs », des sous-politiques « Eau » et « Assainissement » et du programme « Eau » et « Assainissement » et seront exécutés par les services gestionnaires « 5DPPE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Eau - Assainissement - Pluvial

Roland GIBERTI